

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Targa Megamax**
Autres noms : Dinagam, Gramin, Gramfix, Targa Super 5EC, Targa Prestige, Targa Gold, Nervure, Master D, Pilot. Achiba
Code N° : NSG-12ND
Type de formulation : Concentré émulsifiable (EC)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fonction : Produit phytopharmaceutique, Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant et fournisseur : Nissan Chemical Europe S.A.S.
Parc d'affaires de Crecy 10A rue de la Voie Lactée, 69370 St-Didier-au Mont-d'or, France
Contact : M. Yasuyuki Fukagawa
N° téléphone : +33 (0)4 37 64 40 20

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nissan Chemical Europe S.A.S. : +33 (0)4 37 64 40 20 (uniquement disponible pendant les heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1, H304
Skin Irrit. 2, H315
Skin Sens. 1, H317
Eye Dam. 1, H318
Acute Tox. 4, H332
STOT SE 3, H335, H336
Aquatic Chronic 2, H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement : . .

Danger

Mention de danger :

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Conseil de prudence :

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 : Recueillir le produit répandu

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Ce produit sera considéré comme n'étant ni PBT, ni vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Substance ou mélange :** Mélange**Composition chimique :**Quizalofop-P-éthyle 50 g/l
Émulsifiant et hydrocarbures aromatiques Équilibre**Ingrédient actif**

Nom commun	:	Quizalofop-P-éthyle
Code N°	:	D(+) NC-302
N° CAS	:	100646-51-3
Nom chimique (CA)	:	Ester 2-[4-[(6-chloro-2-quinoxalinyloxy)phénoxy]-, éthylrique, (R) de l'acide propanoïque
(UICPA)	:	(R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phénoxy] propionate d'éthyle
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :		Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H302, H400, H410
N° d'enregistrement REACH	:	Non attribué
N° CE	:	Non attribué

Composant inerte 1

Nom chimique	:	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13- (linéaires), sel de calcium
N° CAS	:	1335202-81-7
Teneur	:	< 6 % en p/p
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :		Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3 H315, H318, H412
N° d'enregistrement REACH	:	01-2119560592-37-XXXX
N° CE	:	932-231-6

Composant inerte 2

Nom chimique	:	Éther de lauryl poly(oxyéthylène)
N° CAS	:	9002-92-0
Teneur	:	< 25 % en p/p
Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :		Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3 H318, H412
N° d'enregistrement REACH	:	Non divulgué
N° CE	:	Non attribué

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)**Composant inerte 3**

Nom chimique : Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1 % de naphthalène
 N° CAS : 64742-94-5
 Teneur : < 75 % en p/p
 Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :
 Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2
 H304, H411, EUH066
 N° d'enregistrement : 01-2119451097-39
 REACH
 N° CE : 922-153-0

Composant inerte 4

Nom chimique : Hydrocarbures, C10, aromatiques, < 1 % de naphthalène
 N° CAS : 1189173-42-9
 Teneur : < 75 % en p/p
 Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :
 Asp. Tox. 1, STOT 3, Aquatic Chronic 2
 H304, H336, H411, EUH066
 N° d'enregistrement : 01-2119463583-34
 REACH
 N° CE : 918-811-1

Composant inerte 5

Nom chimique : 2-éthylhexanol
 N° CAS : 104-76-7
 Teneur : < 5 % en p/p
 Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 :
 Skin Irrit.2, Eye Irrit. 2, Acute Tox. 4, STOT SE 3
 H315, H319, H332, H335
 N° d'enregistrement : Non divulgué
 REACH
 N° EINECS ou ELINCS : 203-234-3

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases H.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin (P308+P313)

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer (P305+P351+P338).

Contact cutané : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon (P302+P352). Enlever tous les vêtements, chaussures et chaussettes contaminés de la zone affectée. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer (P304+P340). En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer une réanimation par la méthode du bouche-à-bouche (ou par une respiration artificielle). Garder la victime au repos et au chaud avec une couverture.

Ingestion : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin (P308+P310). Ne rien administrer oralement si la personne est inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme n'a été identifié chez la personne à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les conseils du médecin en réponse aux symptômes du patient. Il n'existe pas d'antidote connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, mousse, agent chimique sec ou dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau sous pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène et les oxydes d'azote sont des produits décomposés thermiques potentiels.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Retirer le produit des zones à risque d'incendie ou refroidir les conteneurs avec de l'eau pour éviter l'accumulation de pression due à la chaleur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié, des chaussures, des gants et des lunettes de sécurité. Éviter le contact avec le produit déversé ou les surfaces contaminées. En cas de déversement, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir les personnes non autorisées, les enfants et les animaux à l'écart de la zone affectée. Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer soigneusement et ramasser le produit déversé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite ou sciure de bois) et placer dans un contenant fermé (fût) pour une élimination future. Enlever (les grandes quantités) avec un camion de vidange. Ne pas soulever les poussières. Laver la zone affectée avec de l'eau et un détergent.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.
Consulter la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière requise lors de la manipulation des emballages/contenants non ouverts. Assurer une bonne ventilation de l'espace de travail (ventilation locale par aspiration si nécessaire). Éviter le contact avec la peau ou les yeux. Protéger le ou les récipients contre les dommages physiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation (P362+P364). Se laver les mains soigneusement après manipulation (P280).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder sous clef (P405). Stocker dans un endroit sec, frais et à l'abri des rayons directs du soleil. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser uniquement ce produit pour la protection des plantes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (DNEL, PNEC) : RCP-TWA 100 mg/m³/15 ppm.
(Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd)

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire : Appareil filtrant (Masque avec filtre recouvrant la moitié du visage, filtre de type A)
- Protection des mains : Gants appropriés résistants aux produits chimiques, gants en caoutchouc

8.2. Contrôles de l'exposition (suite)

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau : Vêtements imperméables tels que gants, tablier ou bottes en PVC

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect** : Liquide transparent huileux brunâtre
- Odeur** : Aromatique
- pH** : 4,9 (suspension à 1 % m/v)
- Point de fusion/intervalle de fusion** : Sans objet car le produit est liquide à température ambiante.
- Point d'ébullition/intervalle d'ébullition** : 175 – 292 °C (Solvant naphta)
- Point d'éclair** : 76 °C (creuset fermé)
- Taux d'évaporation** : 0,06 (n-butyl acétate = 1, Solvant naphta)
- Inflammabilité** : Voir **Température d'auto-inflammabilité**
- Propriétés explosives** : Non explosif
- Matières solides comburantes** : Non comburant
- Pression de vapeur** : 0,09 kPa (0,68 mm de Hg) à 20 °C (Solvant naphta)
- Densité relative** : 0,96 g/ml à 20 °C
- Solubilité** : Non disponible
- Solubilité dans l'eau** : Non disponible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Log Pow de 4,61 à 23 °C (n-octanol/eau) (quizalofop-P-éthyle)
- Viscosité** : 3,65 mm² s⁻¹ à 40 °C (H304)
- Densité de vapeur** : > 1 (Solvant naphta)
- Température d'auto-inflammation** : 415 °C
- Température de décomposition** : Non disponible.

9.2. Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage à température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées. Protéger contre les rayons du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et de l'humidité.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ (suite)**10.5. Matières incompatibles**

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dangereuse dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique incluent le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, et les composés halogénés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL ₅₀ (rats)	> 2 000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL ₅₀ (rats)	> 2 000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL ₅₀ (rats)	2,91 mg/l (4 h)
Irritation oculaire	: (lapins)	Irritant
Irritation cutanée	: (lapins)	Irritant (Mention de danger H non requise)
Sensibilisation	: (cobayes)	Sensibilisation cutanée modérée

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Toxicocinétique, distribution	et	Rapidement absorbé et fortement métabolisé. Jusqu'à 70 % de la radioactivité a été excrétée dans l'urine et les fèces dans un délai de 48 heures. Très faible potentiel d'accumulation.
Toxicité orale à court terme (90 jours)	: NOAEL (rats)	7,7 mg/kg/jour
Toxicité orale à court terme (1 an)	: NOAEL (chiens)	13,4 mg/kg/jour
Toxicité dermique à court terme (21 jours)	: NOEL (rats)	2 000 mg/kg
Chronique/Cancérogénicité (1,5 an/souris)	: NOAEL (toxicité) NOEL (tumeur)	1,55 mg/kg/jour Non cancérogène
Chronique/Cancérogénicité (2 ans/rats)	: NOAEL (toxicité) NOEL (tumeur)	0,9 mg/kg/jour Non cancérogène
Toxicité pour la reproduction (rats)	: NOEL (toxicité) NOEL (reproduction)	25 mg/kg de nourriture Aucun effet sur la reproduction
Toxicité pour le développement (rats)	: NOEL (toxicité) NOEL (développement)	30 mg/kg/jour 100 mg/kg/jour Non tératogène
Toxicité pour le développement (lapins)	: NOEL (toxicité) NOEL (développement)	30 mg/kg/jour 60 mg/kg/jour Non tératogène
Mutagénicité	: Non mutagène	(Négatif dans les études <i>in vitro</i> & <i>in vivo</i>)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Écotoxicité****Produit**

Toxicité pour les poissons	: CL ₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel)	4,2 mg/l
Toxicité pour les daphnies	: CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	6,87 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE ₅₀ (72 h, <i>S. capricornutum</i>)	0,45 mg/l
Toxicité pour les abeilles	: DL ₅₀ (Orale/contact, 48 h, <i>Apis mellifera</i>)	> 100 µg/abeille
Toxicité pour le ver de terre	: 14 jours CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>)	746 mg/kg/sol

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Toxicité pour les poissons	: CL ₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel) NOEC (21 jours, truite arc-en-ciel)	0,388 mg/l 0,044 mg/l
Toxicité pour les daphnies	: CE ₅₀ (48 h, <i>Daphnia magna</i>)	0,29 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE ₅₀ (5 j, <i>S. capricornutum</i>)	0,021 mg/l
Toxicité pour les plantes aquatiques	: CE ₅₀ (7 j, <i>Lemna gibba</i> G3)	0,0828 mg/l
Toxicité pour le ver de terre	: CL ₅₀ (<i>Eisenia foetida</i>)	> 1 000 mg/kg terre
Toxicité pour les oiseaux	: DL ₅₀ (colin de Virginie)	> 2 000 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

	: DL ₅₀ (canard colvert)	> 2 000 mg/kg
	: CL ₅₀ (5 j, colin de Virginie)	> 5 000 ppm dans le régime alimentaire
	: CL ₅₀ (5 j, canard colvert)	> 5 000 ppm dans le régime alimentaire
	NOEL (reproduction)	500 ppm dans le régime alimentaire
Microorganismes du sol	: Aucun effet sur la nitrification et la respiration du sol	
Traitement des eaux usées	: Aucun effet néfaste sur les organismes de boues d'épuration	

12.2. Persistance et dégradabilité**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Le quizalofop-P-éthyle est stable sur le plan hydrolytique, mais se dégrade facilement dans les sols et l'eau/les systèmes sédimentaires.

Hydrolyse (20 °C)	: DT50 :	> 365 jours (pH 4)
		112 jours (pH 7)
		< 1 jour (pH 9)
Photolyse aqueuse (25 °C)	: DT50 :	38,3 jours (à pH 5, lampe à arc au xénon)
Dégradation dans les sols (20 °C)	: DT50 :	< 2 jours
Dégradation dans l'eau/les sédiments (20 °C)	: DT50 :	< 2 jours
Biodégradabilité immédiate	:	Peu biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Le potentiel d'accumulation de la substance dans la biote et de son passage dans la chaîne alimentaire est considéré comme faible sur la base du facteur de bioconcentration (BCF) et de la dégradation rapide de la substance.

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Log Pow	: 4,61 à 23 °C
Bioconcentration (Crapet arlequin)	Facteur de bioconcentration (28 jours)	de : 380 x (poisson entier)
	Épuration (14 jours)	: < 1 % restant dans le poisson entier

12.4. Mobilité dans le sol**Produit**

Aucune information disponible pour le produit.

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Le quizalofop-P-éthyle se dégrade facilement dans l'environnement en un métabolite d'acide, le quizalofop-P. Le quizalofop-P acide est moins toxique que son parent, le quizalofop-P-éthyle. Le quizalofop-P se dégrade davantage dans l'environnement.

Tension superficielle (quizalofop-P-éthyle) :	Non applicable en raison de la solubilité dans l'eau (moins de 1 mg/l)
Adsorption/désorption (quizalofop-P) :	K _F ^{ads} _{oc} : 214 - 1791 (métabolite d'acide : mobilité faible-moyenne)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Aucune information n'est disponible pour le produit, mais il sera considéré comme ni PBT ni vPvB sur la base des données relatives à l'ingrédient actif.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

Ingrédient actif : quizalofop-P-éthyle

Sur la base des valeurs de DT₅₀ dans les sols et du FBC de l'ingrédient actif, le produit est considéré comme ni PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Les études n'indiquent aucun rejet important du quizalofop-P-éthyle parent dans l'air en provenance des sols ou des surfaces de plantes après application du pesticide.

Dégradation oxydante photochimique dans l'air : DT50 : 4,5 heures

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors de l'élimination de la substance. Éliminer le contenu/réceptacle dans un site agréé de collecte des déchets dangereux agréé ou auprès d'une entreprise d'élimination des déchets dangereux à l'exception des récipients propres vides qui peuvent être éliminés comme déchets non dangereux (P501).

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peuvent être utilisés ou retraités chimiquement doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour élimination des pesticides ou brûlés dans un incinérateur en conformité avec tous les règlements applicables.

ÉLIMINATION DU RÉCÉPENT

Vider complètement le contenant en le secouant et en tapotant les côtés et le fond pour détacher les particules qui restent accrochées. Ne pas réutiliser le contenant. Rincer trois fois le contenant, puis le perforer et l'éliminer par incinération conformément à toutes les réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage comme polluant marin : Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac prévu.

14.8. Informations supplémentaires

IMDG

N° ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
EmS : F-A, S-F
Étiquetage comme : Polluant marin
polluant marin

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

OACI/IATA

N° ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

ADR/RID

N° ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

ADN/ADNR

N° ONU : 3082
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 Désignation officielle de transport : Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide n.s.a. (quizalofop-P-éthyle, solvant naphta (pétrole) solution aromatique lourde)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****UE**

Dans la mesure où il s'agit d'un produit phytosanitaire, ce produit est soumis à la réglementation de la (des) directive(s) ou du (des) règlement(s) de l'UE portant sur les produits phytopharmaceutiques.

Informations complémentaires

Classification OMS : III (Peu dangereux)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée pour ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS**16.1 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des données physico-chimiques
Skin Irrit. 2, H315	Basée sur les données d'essai
Skin Sens. 1, H317	Basée sur les données d'essai
Eye Dam. 1 H318	Basée sur les données d'essai
Acute Tox. 4, H332	Basée sur les données d'essai
STOT SE 3, H335, H336	Basée sur les données d'essai
Aquatic Chronic 2, H411	Basée sur les données d'essai

16.2 Teste intégral des mentions H (voir Rubriques 2 et 3)

H302 Nocif en cas d'ingestion
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H315 Provoque une irritation cutanée
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 Provoque de graves lésions des yeux
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux

16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401 :	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
EUH066 :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément au règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010, modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Les informations données précédemment sont considérées comme exactes et représentent les meilleures connaissances actuellement disponibles. Toutefois, Nissan Chemical Industries, Ltd. n'offre aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations, et Nissan Chemical Industries, Ltd. décline toute responsabilité résultant de son utilisation. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue.